



3. Entretien : Claude DAMMANN

Membre du Club Rodin – retraité de l'industrie électronique

1- Que représente pour vous la RSE ?

La RSE représente la contribution de l'entreprise au développement durable, et sa responsabilité vis à vis des effets qu'elle exerce sur la société. Les entreprises doivent respecter la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux, et engager, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et des consommateurs, dans leur stratégie et leurs activités commerciales.

2- Quel regard portez-vous sur la RSE telle qu'elle est pratiquée dans les entreprises de votre branche ?

Il existe une disparité importante entre les grands groupes et les TPE/PME.

Les groupes se sont mis à la RSE par nécessité, et pas toujours avec efficacité. Les TPE/PME ont plus de difficultés à aborder la RSE, y voyant une certaine contrainte, sans apercevoir les bienfaits pour l'entreprise.

3- Que pensez-vous de la réglementation RSE, est-elle selon vous utile plutôt utile ou plutôt contraignante ?

Plutôt utile.

4- Quels sont les obstacles qui peuvent gêner l'implantation de la RSE dans les TPE/PME ?

L'implantation de la RSE dans les TPE/PME est une volonté managériale et collégiale, qui entraîne certaines contraintes dans la marche de l'entreprise : comment aborder les problèmes de prise en charge, de coût, etc. ? Ceci venant s'ajouter aux difficultés et mutations auxquelles vont être soumises les entreprises (fiscalité, révolution numérique, compétitivité...).

Pour promouvoir la RSE dans les TPE/PME, il faut:

Une pédagogie appropriée

Une incitation auprès de la gouvernance

Un accompagnement